



مركز بحوث الرقابيين الأفارقة

African Ombudsman Research Centre

Centre de Recherche des Ombudsman Africains

Centro de Investigação da Provedoria de Justiça Africana

PROCES-VERBAL DE LA 8eme REUNION DU CONSEIL DU CROA

24 Février 2014

Southern Sun OR Tambo

Johannesburg

Afrique du Sud

PRESENT:

PRESIDENTE: Me. Thulisile Madonsela, (Protecteur du Citoyen –Afrique du Sud)

MEMBRES: Dr Paulo Tjipilica (Provedor di Justica, Angola)
Mme Alima Traore (Mediateur du Faso)
M Themba Mthethwa (PDG, OPP-SA)
M le juge Edmond Cowan (Ombudsman, Sierra Leone)
Prof Managay Reddi (Doyenne, Ecole du Droit –UKZN)
M Lesala Mofokeng (Ecole du Droit – UKZN)

OBSERVATEURS: Me Ishara Bodasing (Directrice par Interim, CROA)
M Risenga Maruma (OPP-SA)
Mme Sylvie Ouedraogo (Bureau du Mediateur du Faso)
M Pierre Ndagirwa (Bureau du Provedor di Justica, Angola)
M Ruan Kitshoff (GIZ)
M Manuel Da Costa (Bureau du Provedor di Justica, Angola)
M Placido Van Dunem (Bureau du Provedor di Justica, Angola)
Mme Albertina Santos (Bureau du Provedor di Justica, Angola)
Mme Yvelise Bettencourt (Bureau du Provedor di Justica, Angola)
Mme Busisiwe Jele (OPP-SA)
M Ahmed Eltigani Elgaali Khalid (Ombudsman du Soudan)
Mme Siphokazi Sigenu (OPP-SA)
M Minkailu Sama (Bureau de l'Ombudman, Sierra Leone)
M Franky Lwelela (CROA)
Mme Susan Foley (CROA)

1. Bienvenue

Au nom du peuple Sud-Africain, la Présidente, Me Thuli Madonsela, a accueilli le Dr Tjipilica, Mme Traoré et tous les autres membres du Conseil exprimant son espoir pour une réunion fructueuse.

Lors de la déclaration du quorum étant établi, la réunion a été déclaré dûment constituée et en session.

Dans son discours d'accueil, la Présidente a exprimé sa joie d'avoir tous les membres du conseil présents et les a encouragés de se réjouir de leur séjour en Afrique du Sud. Elle expliqua que, malgré une résolution initiale prise à Ouagadougou, Burkina Faso en Juin 2013 de tenir la prochaine réunion du Conseil à Cape Town, le lieu a été changé pour Johannesburg après une demande écrite par le Secrétariat pour des raisons financières malgré le fait que le CROA n'est pas en insuffisance de fonds.

La Présidente a ensuite présenté ses excuses pour les inconvénients que les membres du Conseil auraient subis suite aux modifications qui ont été faites au programme initial qui a été distribué par le personnel du CROA sans l'approbation de la Présidente. Elle a cité l'exemple du Me John Walters qui, en conséquence, avait choisi de s'absenter des activités de la semaine.

Elle a rappelé aux membres du Conseil qu'elle allait rencontrer DIRCO dans les prochaines semaines pour faire rapport sur l'implémentation du plan stratégique du CROA.

La Présidente a conclu son accueil en remerciant tous les membres du Conseil pour leurs contributions.

2. Excuses, Ajouts et Adoption de l'Ordre du Jour

La Directrice par Intérim du Centre, Me Ishara Bodasing, confirmait qu'aucune excuse n'était reçue.

La Présidente a pris un moment pour présenter des excuses sur le fait que le Centre n'a toujours pas de Directeur. Elle a brièvement expliqué que le poste avait été offert à deux candidats qui avaient ensuite refusé le poste. Malgré le poste a été republié, aucun candidat approprié n'a été trouvé. Le bureau du Protecteur du Citoyen en Afrique du Sud est encore une fois dans le processus de recrutement d'un cadre supérieur à occuper ce poste.

Rien n'a été ajouté à l'ordre du jour, ce dernier a été par conséquent adopté tel que présenté.

3. Remarque du Président de l'AOMA

Allocution : Dr Tjipilica a saisi l'occasion pour exprimer sa gratitude à tous ceux qui étaient présents: la Présidente, tous les membres du conseil, la Directrice par intérim du CROA et

d'autres membres du CROA. Il a particulièrement remercié le Secrétariat exécutif de l'AOMA pour avoir organisé la réunion ainsi que les autres événements prévus dans le programme.

Dr Tjipilica a ensuite brièvement souligné l'importance des programmes de formation du CROA, surtout tenant compte des nouveaux bureaux de l'ombudsman étant établies, par exemple au Cap Vert. Il a exprimé son enthousiasme à la prochaine formation lusophone ciblant les responsables des bureaux de l'ombudsman en Angola, Mozambique et au Cap Vert.

Dr Tjipilica a félicité les organisateurs de la réunion et les a remerciés pour l'accueil chaleureux reçu à l'aéroport et à l'hôtel.

Il a conclu ses remarques en remerciant tous les membres du Conseil pour leur présence.

4. Remarque de la Doyenne du Faculté de Droit, UKZN

Allocution : Professeur Reddi a commencé son allocution en offrant ses salutations à toutes les personnes présentes, en particulier au Dr Tjipilica, Mme Traoré et Me. Madonsela. Elle a insisté sur le fait qu'elle allait parlé à la fois comme la doyenne de la Faculté de droit de l'UKZN et en tant que membre du Conseil du CROA.

Elle a souligné la participation active et instrumentale de la faculté de droit de l'UKZN dans le récent projet de recherche du CROA. Elle a rappelé que la faculté a également été impliquée dans la rédaction du livre de l'Histoire de l'AOMA et qu'elle serait impliquée dans le projet de recherche qui se déroule en 2014. En outre, la faculté a été impliquée dans des programmes de formation qui sont passés et continuera cette participation dans l'avenir.

Prof Reddi a précisé que les locaux de la Faculté de droit ont été et reste toujours à la disposition du CROA. Elle a révélé que la Faculté de droit est passé en revue, et le travail du CROA était apprécié. La réunion a été informée que Me Bodasing avait participé et faisait une présentation dans la réunion du conseil de la faculté de droit et avait été accueilli favorablement.

Prof Reddi a alors pris l'occasion pour expliquer qu'il y a un certain nombre de publications qui émanent de l'UKZN, tels que les hebdomadaires, demandant la permission auprès du Conseil de publier des articles sur les activités du CROA dans ces publications à l'avenir. Elle a rappelé que l'école a heureusement fourni des ressources, des locaux et des conseils pour le CROA et souhaite continuer à le faire.

Discussion : C'était à ce moment que la Présidente a remercié Professeur Reddi pour ses remarques et a posé la question au Conseil pour savoir si l'UKZN pourrait être autorisé à publier des articles sur les activités du CROA à travers ses canaux de communication et le cas échéant, qu'une résolution soit prise à cet effet.

Mme Traoré a été la première à répondre, en disant que, avant de répondre à la question, elle tient à remercier le Dr Tjipilica et Me Madonsela pour la réunion. Mme Traoré a ensuite

remercié la Professeur Reddi pour le soutien apporté au CROA par la Faculté de droit. Puis elle a explicité que le CROA a besoin de plus de visibilité en remerciant la Professeur Reddi pour cette offre très bien reçue. Mme Traoré a ensuite exprimé son désir de connaître plus de détails en ce qui concerne les ressources offerts par la faculté de droit au Centre.

Ensuite, Dr Tjipilica commenta sur la proposition et a offert ses suggestions. Il exprima un manque de clarté quant à savoir si la proposition du professeur Reddi inclue aussi la diffusion des activités de l'AOMA, tels que les visites internationales faites par le bureau du Président. Il a ensuite demandé des précisions sur les voies et moyens de faire ces publications.

Me Madonsela s'est mis d'accord avec le Dr Tjipilica, rappelant les membres du Conseil que le CROA relève de l'AOMA et il est donc normal que les informations soient publiées concernant les deux.

Le Juge Cowan pris la parole pour exprimer son abstention à la résolution, de raisonnement que puisque l'université ne traite que de l'AORC, leur donné ce mandat supplémentaire sera en dehors de leurs limites. Dans la même ligne d'idée que le Judge Cowan, Mme Traore également ne voyait pas comment le conseil va bousculer l'Université en demandant d'élargir son espace de communication en faveur des certaines activités de l'AOMA.

Après des arguments convaincants de Me. Madonsela et M. Mofokeng, le juge Cowan retira son abstention.

RESOLUTION: UKZN a été donné la permission de publier les activités du CROA et de l'AOMA dans leurs canaux medias (soutenu par M. Mofokeng, appuyé par M. Mthethwa).

5. Adoption du Procès-Verbal de la 7^{eme} Réunion du Conseil du CROA, tenue à Luanda, Angola

La Présidente a demandé au Conseil s'ils souhaitent apporter des modifications au procès-verbal de la réunion précédente du Conseil. Elle a suggéré que dans l'avenir, ceux qui sont énumérés comme «présent» à la réunion doivent être subdivisés en « membres du Conseil » et « observateurs » pour être plus clair.

En outre, elle a demandé comme marche à suivre dans l'avenir, que le secrétariat fournisse des documents qui ont été ratifiées par la pétition afin qu'ils soient distribués au Conseil avant les réunions du Conseil.

Il n'y avait pas de commentaire supplémentaire.

Professeur Reddi proposait l'adoption du procès-verbal, appuyé par M. Mthethwa.

6. Rapport de la Directrice par Intérim - CROA

Avant que Me. Bodasing, la Directrice par intérim du CROA, a commencé son rapport, la Présidente a demandé que les articles 7 et 8 de l'ordre du jour soient fusionnées avec

l'article 6 - c'est-à-dire, que les rapports sur la formation et la recherche doivent être inclus dans le rapport général de la directrice par intérim sur quelle mesure le Centre poursuit son plan stratégique.

Allocution : La Directrice par intérim a commencé son rapport en rappelant aux participants que la réunion du conseil précédent avait porté principalement sur la situation financière du CROA. L'objet de ce rapport, elle a expliqué, était de mettre en évidence les actions qui ont été prises en considération ainsi que d'articuler les succès du CROA au cours de l'année et les défis auxquels il est encore confronté.

En ce qui concerne l'enregistrement du CROA, la Directrice par intérim a transmis les requêtes soulevées par les avocats, par exemple copies illisibles des passeports des membres du Conseil. Elle a expliqué que les vérificateurs du CROA ont proposé de prendre la responsabilité de l'enregistrement du Centre pour un montant de R13 000. Elle a demandé que le Conseil décide sur la question de retirer ce dossier des mains des avocats actuels compte tenu que la procédure a été initiée il y a plus de 2 ans.

Se référant au Plan stratégique du CROA, la Directrice par intérim a souligné les résultats stratégiques qui seraient effectués à la suite du Sommet de médiateur africain: Résultat stratégique 4 (améliorer le positionnement du CROA grâce aux réunions et au Sommet) et le résultat stratégique 5 (coordination de l'opérationnalisation du protocole d'entente entre l'UA et l'AOMA - surtout la disposition relative à la reconnaissance des AOMA comme une institution panafricaine dédiée à la promotion de la bonne gouvernance.).

La Directrice par intérim a alors pris l'occasion de présenter officiellement les stagiaires du CROA aux membres du Conseil, expliquant qu'ils avaient été au service comme membres du personnel depuis le 1er Avril 2013 et que leurs stages ont été prolongée pour une nouvelle période de six mois, jusqu'à la fin de Septembre 2014.

La Directrice par intérim continuait à faire part de ses remarques sur les dernières initiatives de formation réalisées par le CROA, à savoir:

1. Formation de l'Ombudsman pilot, réalisée pour la première fois en français, à Lusaka, Zambie en Novembre 2013 qui a formé les cadres des pays suivants : Benin, Burundi, Burkina Faso, Djibouti, Cote D'Ivoire, Niger, Tchad et Tunisie.
2. Aiguissez-Vous Les Dents, effectué en anglais, à Lusaka, Zambie, en Novembre 2013 qui a formé les cadres des pays suivants : Ethiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Malawi, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Nigeria, Afrique du Sud et Zambie.
3. Aiguissez-Vous Les Dents, effectuée en français, à Lusaka, Zambie, en Novembre 2013 qui a formé les cadres des pays suivants : Benin, Burundi, Burkina Faso, Djibouti, Cote D'Ivoire, Niger, Tchad et Tunisie.

4. Formez Les Formateurs, réalisé en anglais, à Durban, Afrique du Sud, en Février 2014 qui a formé les cadres des pays suivants : Botswana, Lesotho, Gambie, Malawi, Namibie, Sierra Leone, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Afrique du Sud.

Dans tous les cas, elle a fait une note spécifique du niveau élevé de la participation des apprenants et les remarques positives reçues.

La Directrice par intérim a révélé que des plans de réaliser la Formation des Ombudsman pilot en portugais avaient été bloqués par la recherche d'un entraîneur approprié. De même, les négociations avec le Bureau de l'Ombudsman du Portugal, qui a postulé pour un entraîneur, avaient été bloquées après que le Médiateur du Mozambique a révélé qu'il n'a plus suffisamment de personnel pour envoyer à la formation.

Autres informations sur la formation était : que la maîtrise en études de l'Ombudsman a été reportée ; une collaboration de formation avec l'IOI est potentiellement à l'horizon ; et que le CHRAGG en Tanzanie avaient réalisé un programme de formation sans la connaissance du CROA ou de l'AOMA. La réponse du CROA était d'envoyer une lettre à Mme Sokoni, la tête du chapitre africain de l'IOI, demandant que les futures initiatives de formation en Afrique comprennent la participation du Centre.

Passant aux commentaires sur les projets de recherche du CROA, la Directrice par intérim était fière d'annoncer l'achèvement récent de deuxième grand projet de recherche du CROA: une analyse comparative des systèmes juridiques dans l'AOMA. Le projet a été réalisé dans le but d'inciter le développement de standards normatifs pour les bureaux des Ombudsman de l'AOMA. Comme il y avait des copies complètes en anglais du rapport, ainsi que des copies françaises de la synthèse, pour tous les membres du conseil présents, la Directrice par intérim a saisi l'occasion pour lancer brièvement par la méthodologie de recherche du document ainsi que ses thèmes principaux (dispositions constitutionnelles de bureaux d'ombudsman, leur loi habilitante, leur mandat - entre autres).

Il a été annoncé que le prochain projet de recherche du CROA porte sur la force exécutoire des décisions de l'ombudsman et que les grandes lignes du projet ont déjà été partagé avec la professeur Reddi en sa qualité de doyenne de la faculté de Droit de l'UKZN, avec une équipe de recherche presque finalisée.

Ensuite, la Directrice par intérim a mis au jour ceux qui étaient présents au sujet du dernier bulletin d'information de l'AOMA récemment publié par le Centre, déjà à sa sixième édition. Elle a ensuite informé le Conseil qu'un article sur le CROA avait été publié dans le magazine « UKZN Touch » ainsi que dans d'autres publications. En outre, publiereportages ont été placés dans le 10ème Union africaine Journal et dans «One Voice, One Africa» - une publication du Parlement Panafricain

En ce qui concerne la présence en ligne du Centre, la Directrice par intérim était encore une fois fière d'annoncer que les comptes Facebook et Twitter ont été mis en place et que le

site-web du Centre est mis à jour régulièrement. Elle a encouragé les personnes présentes à envoyer leurs dernières nouvelles, y compris les événements et les rapports, à inclure sur le site.

La Directrice par intérim a également apporté la lumière sur la mesure dans laquelle le Centre a reçu une certaine visibilité à un Colloque des Médiateurs tenue au Kenya, où elle a été invitée à présenter un document en sa qualité de Directrice par intérim du CROA. Elle a aussi eu l'occasion de se faire des relations avec ceux qui étaient présents. À la suite de ce colloque, une délégation kenyane, dirigée par le Médiateur, Commissaire Otiende Amollo lui-même, a visité le Centre à Durban et a proposé que le colloque soit un événement annuel.

En conclusion, la Directrice par intérim a remercié les membres du Conseil pour leur contribution ainsi que pour leur engagement envers le Centre. Elle a fait mention spécialement du personnel du Bureau du Protecteur du Citoyen en Afrique du Sud, professeur Reddi de l'UKZN, M. Ruan Kitshoff de la GIZ et M. Pierre Ndagirwa du bureau du Provedor de Justica en Angola, pour leur soutien continu.

Discussion : La Présidente a remercié la Directrice par intérim de son rapport et a exprimé sa satisfaction que les articles 7 et 8 de l'ordre du jour ont été bien inclus à l'article 6. Elle a ensuite donné la parole aux membres du conseil pour commentaires et questions.

Prof Reddi a commencé par expliquer l'ajournement de la maîtrise en études de l'Ombudsman mentionnés par la Directrice par intérim, révélant que l'Université a mis un moratoire sur tous les nouveaux programmes, mais aussi qu'il serait bientôt fini. Elle a saisi l'occasion pour proposer que le programme de maîtrise sera modifié de 4 modules avec un projet de recherche de 50% à un programme comprenant des modules axés sur le côté professionnel et pratique de l'Ombudsman avec plus au moins 25% de l'ensemble du programme de maîtrise attribué à un projet de recherche.

Mme Traoré a exprimé son soutien à cette proposition, qu'elle jugea pertinente, et a dit que c'était un bon développement que le côté professionnel de la maîtrise soit souligné.

Dr Tjipilica a ensuite pris la parole, en examinant d'abord la question de l'inscription du CROA: il a déclaré que la présence de tous les membres du Conseil doit être mise à profit pour que les copies de leurs passeports puissent être faites alors qu'ils étaient tous ensemble à Johannesburg. Il a souligné l'importance d'avoir des dates de formation communiquées à tous les bureaux de l'AOMA bien à l'avance afin qu'ils puissent déterminer s'ils peuvent envoyer des membres du personnel à former et aussi pour que les remarques sur les formations proposées pourraient être données. Il a ensuite demandé à propos de la formation portugaise, voulant les dates précises qu'elle est prévue d'avoir lieu.

La Présidente, dans une brève réponse à Dr Tjipilica, a décidé qu'il devrait y avoir un plan de formation annuel du CROA sur leur site-web – ce qui était approuvé à la dernière réunion du

Conseil - et que ce programme devrait être structuré et constant, comme une faculté en ligne, non pas ad hoc.

Mme Traoré a ensuite donné ses remarques sur le rapport de la Directrice par intérim. Elle a commencé par dire qu'elle avait assisté à la formation française Aiguisez-Vous Les Dents en Zambie et a été déçue que les autres médiateurs francophones de l'AOMA n'ont pas assisté avec leurs cadres. Elle a précisé qu'elle est d'avis que les médiateurs eux-mêmes doivent superviser et soutenir toutes les formations qui ont lieu. Elle a dit qu'elle avait été très heureux de voir autant de participants français en Zambie et que l'ambiance de la formation a été extrêmement positive. Elle a révélé qu'elle avait, dans le passé, ressenti comme si seuls les besoins des membres anglophones de l'AOMA étaient pourvu, mais maintenant ressenties que les membres francophones étaient de vrais membres de l'AOMA aussi. Elle a déclaré que les barrières linguistiques au sein de l'Association ne doivent pas porter atteinte aux intérêts et objectifs communs entre ses membres. Elle a remercié la Directrice par intérim pour la facilitation de ces formations, qui, a-t-elle souligné, sont essentielles dans le renforcement de l'AOMA.

Mme Traoré a ensuite partagé de ses vues sur la formation IOI qui avait eu lieu en Tanzanie sans la connaissance ou le soutien du CROA, en disant que cela devait être le résultat de manque de communication car il est insondable qu'une formation de Médiateur Africain puisse avoir lieu sans impliqué ou informer le CROA. Elle a dit que ce doit être évité à l'avenir.

La Présidente a remercié Mme Traoré pour sa contribution et a fait remarquer que la relation entre l'IOI et l'AOMA doit être réglémenté selon leur protocole d'entente. Elle a ensuite souligné que le procès-verbal doit refléter les discussions en détail par opposition à une ou deux lignes de synthèse.

La Présidente a ensuite demandée pourquoi les modifications faites sur le plan stratégique qui a été présenté et signé en Février 2013 n'ont pas étaient incorporées, soulignant que dans la perspective de la prochaine contrôle audit du CROA, il est crucial que toutes les activités soient réalisées en conformité avec le Plan stratégique. L'incertitude était de savoir si les notes soumises par la Présidente ont été reçus par la directrice par intérim, il a été finalement décidé que toutes les notes du Plan stratégique avec les commentaires de la Présidente sur elles qui sont à la possession de la directrice par intérim soient renvoyées à la Présidente.

Compte tenu de ces discussions, une résolution a été prise:

RESOLUTION Dans l'avenir, le Rapport du Secrétariat du CROA doit être soumis conformément au plan stratégique et ses échéances (soutenue par le Professeur Reddi et appuyée par M. Mthethwa).

Par la suite, la Présidente a également demandé au Conseil d'approuver sa demande qu'elle délègue la gestion du Centre à l'UKZN. Prof Reddi, en réponse, demandait qu'une réunion officielle entre la Présidente du Conseil du CROA et la haute direction de l'UZKN ait lieu, de manière à éliminer les zones d'incertitude concernant ce que cette résolution signifiera pratiquement pour l'Université.

La Présidente a accepté la proposition du professeur Reddi et a souligné que cela signifierait que l'Université fera rapport sur les activités du CROA par écrit. Elle a exprimé un souci que le Centre perdrait son financement de DIRCO en raison d'une sous-utilisation du budget. Elle a souligné une fois de plus que le Centre a besoin d'une faculté en ligne et que l'Université serait bien placée pour la superviser. La Présidente a indiqué que le protocole d'entente entre l'Université et le Centre aura besoin d'être examiné, et que les fonds du CROA doivent être transférés au compte UKZN, une procédure que M. Mthethwa a déclaré qu'elle pourra être facilitée dans un court délai.

La Présidente a recommandé qu'il y ait au moins deux réunions du conseil d'administration par an. Dans ce cas, il devrait y avoir une réunion avec elle-même en tant que présidente avant la réunion du conseil d'administration ainsi que de nouvelles questions ne sont pas soulevées au niveau du conseil d'administration. Elle a souligné que la gestion quotidienne doit être effectuée par l'UKZN sur la base d'un plan stratégique approuvé par la PPSA, AOMA et DIRCO. La Présidente a exprimé son espoir que cette résolution serait effective d'ici le 1er Avril 2014. Elle a ensuite remercié la Directrice par intérim pour ses efforts et pour l'organisation du Sommet, qui pourrait ainsi aider à compléter un des objectifs du Centre en termes de tenant parole sur le plan stratégique et de servir comme occasion de réunir la famille AOMA.

Ainsi, la résolution suivante a été prise:

RESOLUTION: La gestion du CROA sera remise à l'Université de KwaZulu-Natal (Soutenue par Prof Reddi et appuyée par M. Mthethwa)

Prof Reddi profitait de l'occasion pour réitérer à quel point la Faculté de Droit est déjà impliqué dans le CROA et la mesure dans laquelle elle est fière de ce que le Centre a réalisé. Elle a félicité les stagiaires du Centre, qui elle appelait atouts absolus au CROA. Elle a souligné à quel point le travail de l'équipe 3 personne du CROA avait atteint, en dépit d'être si petit.

La Présidente a reconnu que le travail du Centre était remarquable. Elle a poursuivi en disant que sa demande principale est qu'il y a un programme pour lequel le Centre est responsable, ce qui est très important dans la gouvernance et ce que DIRCO s'attend. Elle a mentionné qu'elle avait demandé à la Directrice par intérim qu'il y ait un rapport hebdomadaire, mais que ce qu'elle avait reçu était occasionnel.

Le juge Cowan a ensuite demandé si le Plan Stratégique du CROA avait été adoptée. La Présidente a répondu qu'en effet il était adopté, mais avec des modifications qui n'ont pas été indiqués en détail dans le procès-verbal précédent, malgré sa requête a la dernière réunion que le procès-verbal soit détaillé. La Présidente a demandé à ce stade que dans l'avenir le procès-verbal du Conseil du CROA soit un compte rendu détaillé de qui a dit quoi et le récit de la rencontre.

Elle a poursuivi en disant que le plan stratégique qui a été soumis à DIRCO serait celle à lequel le Centre et ses membres du Conseil seraient tenus responsables et basé sur lequel le financement serait obtenu.

La Présidente a demandé que le Conseil ratifie le plan stratégique tel que présenté et que le Secrétariat corrige la page de couverture de sorte qu'il ne dit plus «Novembre». La Présidente a demandé aux membres du Conseil s'ils seraient prêts à accepter le plan stratégique conformément à ce qui a été approuvé en Février 2013, retirant sa demande pour que les modifications qu'elle avait demandé dans l'intérêt de la bonne gouvernance. Juge Cowan a répondu que rien n'empêche le Conseil d'apporter des modifications une fois que le plan stratégique est adopté.

RATIFICATION: Du Plan Stratégique du CROA (soutenu par M le Juge Cowan et appuyée par Prof Reddi)

La Présidente a demandé à nouveau que la page de couverture soit changé et qu'il soit signé et paraphé afin que tous sachent quelle version est la bonne version.

7. Programme de Formation

Voir le point 6.

8. Programme de Recherche

Voir le point 6.

9. Rapport Financier

La Directrice par intérim a commencé ce point de l'ordre du jour en rappelant aux personnes présentes que les rapports financiers ont été distribués à tous les membres du Conseil à Ouagadougou, Burkina Faso, en Juin 2013. Considérant que tous les membres du Conseil avaient eu accès à ces comptes pendant plus de 7 mois, l'approche adoptée par la Directrice par intérim était de donner la parole aux membres du Conseil pour leurs questions et commentaires.

Mme Traoré a demandé plutôt un résumé des documents financiers de la Directrice par intérim, exprimant son désir de mieux comprendre ce qui arrive et ce qui sort des coffres du CROA sur une base annuelle, en insistant sur l'importance d'être à l'aise avec les états financiers en tant que membre du Conseil car elle est une lourde responsabilité.

La directrice par intérim obligeait, donnant une vue d'ensemble de chaque état financier, qui s'est déroulée comme suit:

Pour l'exercice 2010/2011 - exercice clôt avec R1, 5 millions en réserve. Le Centre a été lancé mais n'était pas encore opérationnel.

Pour l'exercice 2011/2012 - exercice clôt par R900 000 en réserve. Les dépenses étaient de 2 salaires, des publications, des services d'interprétation, de voyage aux réunions de l'EXCO et du Conseil, de la publicité et de location à UKZN.

Pour l'exercice 2012/2013 - R7, 1 million a été reçue de DIRCO. Les dépenses ont été les salaires, les réunions, la publicité, la location et des programmes de formation.

Pour le période du 1 Avril 2013 au 31 Décembre 2013 - R5, 8 millions en réserve, ne prenant pas en compte les 3 formations organisées en Novembre et Février, ni le sommet. La balance courante devrait donc être d'environ R2 millions.

Mme Traoré a demandé à la contribution apportée par l'IOI à la formation de Lusaka. La Directrice par intérim a répondu que l'IOI a soutenu le voyage en classe affaires et l'hébergement de l'Ombudsman de l'Ontario et ses deux collègues pour la période d'une semaine. La Directeur par intérim a également salué la contribution apportée par l'Inspecteur Générale de la Zambie pour les aménagements de conférence.

La Présidente a pris à nouveau la parole, déclarant que quand il s'agit de comptes, l'excès d'utilisation de fonds par rapport au budget, ainsi que les sous-utilisations de fonds par rapport au budget sont tous problématiques, ce qui explique pourquoi les rapports hebdomadaires sur les progrès et la mise en œuvre du Plan stratégique est si important. Elle a ensuite commenté l'absence sigles et logos du CROA à la formation de Lusaka et a suggéré qu'une politique de marque cohérente soit appliquée à tous les événements organisés et subventionnés par le Centre, par exemple Sigles et logos sur les certificats, sur le matériel de formation et des bannières. La Présidente a ensuite conduit l'adoption des rapports financiers du CROA.

Dr Tjipilica alors demandé des éclaircissements au sujet de si les chiffres donnés étaient en Rands ou en dollars, à laquelle la Présidente a répondu que 3 millions de dollars ont été alloués au CROA, mais en raison de l'affaiblissement du rand, l'équivalent du dollar a diminué. Elle a confirmé que le CROA dispose encore de moyens pour mener des programmes de formation. Toutefois, la Présidente a indiqué qu'il était peu probable que DIRCO augmenterait le budget du CROA en raison d'une sous-utilisation du budget. Elle a mentionné que le déplacement du sommet de Cape Town à Johannesburg a contribué à la sous-utilisation.

Dr Tjipilica a ensuite demandé de savoir si la formation Portugais aurait lieu en 2014. La Directrice par intérim a répondu, en rappelant que les négociations avaient eu lieu avec le

Médiateur du Portugal pour faciliter la formation et qu'ils semblaient être des candidats appropriés, après avoir mis en œuvre des formations similaires eux-mêmes au Portugal. Elle a ensuite répété que le revers principale dans le réalisation de la formation était que le médiateur mozambicain a récemment déclaré qu'il ne pouvait plus envoyer 10 personnes à former, ayant une manque de personnel et en attente de mesures correctives prises par le Parlement. La Directrice par intérim a indiqué qu'elle discuterait de cette question avec le Médiateur du Mozambique pendant la semaine du Sommet.

La Présidente a ensuite pris la parole, en disant que les formateurs ne devraient plus être cherchés au cas par cas, mais plutôt qu'il y a une faculté virtuelle présente sur le site-web du Centre, similaire à celles du PI et GMSI. Elle a élaboré, en disant que les formateurs permanents devraient être trouvés, et s'ils ont nommé par un tribunal pour le poste de formateur, qu'ils indiquent les périodes de l'année où ils seraient disponibles pour faciliter une formation. Ce serait alors un item fixe sur le site du CROA. Elle a ensuite proposé une résolution à cet effet:

RESOLUTION: Que la faculté virtuelle de formation soit établi par la fin de Mars 2014 (proposé par M Mthethwa, appuyé par _____)

La Présidente a conclu ce point de l'ordre du jour en remerciant la Directrice par intérim et Thando. Elle a mentionné qu'un comptable doit être nommé au Centre en raison du surchargement du département financière au Bureau du Protecteur du Citoyen.

10. Politique Opérationnelle

La Présidente a commencé ce point de l'ordre du jour en disant que le document de la politique opérationnelle est présent pour adoption par le Conseil, mais qu'elle ne pouvait pas voir les modifications qui ont été faites sur une version antérieure –par exemple, qu'elle ne siège au conseil en tant que Secrétaire Exécutive. Elle a exprimé sa préoccupation sur la page 6, se demandant comment un Secrétariat pourrait présenter à un Secrétariat. Au lieu de cela, dit-elle, le Secrétariat devrait faire rapport à la Présidente du Conseil et ensuite la Présidente au Conseil. Elle a ensuite dit, après avoir été questionné par le juge Cowan pour plus de détails, qu'un document qui parle précisément de la structure de gouvernance du CROA et comment il se rapporte à l'AOMA est nécessaire.

Juge Cowan a répondu, en disant que si le CROA a été créé par l'AOMA, cette structure ne peut pas être modifiée.

Elle a fait mention du modèle IOD d'un conseil d'administration, qui elle se sentait serait utile de consulter. La structure de gouvernance interne du CROA, selon elle, devrait être établie avant qu'il ne soit décidé comment il se rapporte à l'AOMA.

Le juge Cowan a répondu, en disant que la Présidente portait deux chapeaux - un à la tête du Secrétariat du CROA et un à la tête du Secrétariat de l'AOMA. Il a poursuivi en disant que l'organisation du CROA devrait être une affaire interne. En outre, il a souligné que le

document ne pouvait pas être l'objet de discussions et à l'adoption en même temps – qu'un organigramme doit être présenté au Conseil une fois qu'il est finalisé.

La Présidente a reconnu qu'il y avait de confusion présente au sujet des rôles dans la structure de gouvernance du CROA - par exemple que le Centre a tendance à vouloir parler directement à chaque membre du Conseil - et de nouveau a mentionné le document de l'IOD comme un outil potentiel pour clarifier cette confusion. Elle a déclaré qu'elle allait confier la résolution de cette question à Prof Reddi et M. Mthethwa. La Présidente a ensuite donné la parole à Dr Tjipilica pour ses commentaires.

Dr Tjipilica a commencé par rappeler toutes les personnes présentes que le Centre a été créé par une loi de l'AOMA. Il a exprimé sa satisfaction avec le fonctionnement du Centre, jusqu'à présent, se félicitant pour l'initiative qu'il prend et que le Centre et l'AOMA mérite la reconnaissance internationale, même au niveau des Nations Unies. Il a déclaré qu'il y a un besoin de harmonisation à l'égard de ce qui est prévu pour les pays-membres anglophones, francophones et lusophones de l'AOMA. Il a dit que les membres du Conseil doivent se tenir au courant des activités du Centre, afin d'améliorer le travail qui est mis en œuvre dans les bureaux AOMA. Il a ensuite remercié le juge Cowan pour ses observations.

La Présidente a pris à nouveau la parole, en accord avec Dr Tjipilica au sujet du bon travail qui sort du Centre. Elle a de nouveau déclaré que la gouvernance du Centre doit être évalué et a déclaré qu'il est important de repérer les problèmes systémiques et structurels, par opposition à noter les problèmes au cas par cas.

Mme Traoré a ensuite parlé, curieuse de savoir pourquoi le Centre a toujours pas nommé un Directeur. Elle a déclaré qu'il est tout à fait irrégulière que malgré l'existence d'une décision que le Centre a besoin d'un directeur, et malgré le fait qu'il y a sans doute de nombreux candidats de l'Afrique du Sud et d'autres pays d'Afrique qui seraient en mesure de diriger un tel centre, le CROA est toujours sans direction. Elle a demandé si la raison de l'absence d'une nomination était due à des problèmes contractuels, et si oui, que toutes les personnes présentes pourraient travailler ensemble pour remédier à ces problèmes.

La Présidente a répondu, en disant qu'il y avait deux raisons pour lesquelles un Sud-Africain n'était pas nommé au poste – d'abord, que son bureau essayait de nommer quelqu'un qui n'était pas Sud-Africain et qu'ils avaient été à la recherche d'une personne bilingue. Elle a souligné qu'ils cherchaient à nommer une personne de très haut niveau. Elle a révélé que la personne à qui ils avaient offert le poste a refusé en raison d'un manque des immunités diplomatiques qu'ils désiraient avoir avec le poste.

C'était à ce stade que le juge Cowan a parlé, en disant que ce n'était pas correct de discuter de cette question en présence de quelqu'un qui avait postulé pour ce poste. La Directrice par intérim a ensuite été demandé de quitter temporairement la salle de réunion pendant la discussion se poursuit. Ce qui suivit fut une longue discussion relative à l'absence de

nomination d'un directeur, dont la Présidente a demandé à ne pas être inclus en détail dans le procès-verbal de la réunion.

RESOLUTION: Le Conseil soutiendra le recrutement des titulaires potentiels pour le poste de Directeur du CROA, et fera passer l'entretien, si possible, la date limite pour la nomination étant le 31 Mars 2014. (Résolution proposé par Prof Reddi et appuyé par M le Juge Cowan)

11. Comité Consultatif

À la suggestion de la Présidente, la résolution suivante a été prise:

RESOLUTION: La nomination des membres du Conseil consultatif différé jusqu'à la soumission des motivations suffisamment longues. Date limite : 31 Mars 2014. (Résolution pas explicitement proposé ou appuyé par des membres du Conseil)

12. Toutes autres questions

Le Médiateur du Soudan, M. Khalid, un observateur à la réunion du conseil, puis s'est présenté à la Commission, exprimant son désir de travailler avec le Centre dans le renforcement des capacités dans ses bureaux.

Dr Tjipilica a répondu en remerciant le Médiateur et en rappelant toutes les personnes présentes que l'AOMA a déjà une relation positive avec le Soudan, grâce au juge Abuzeid, un ancien ombudsman du pays et membre honoraire de l'EXCO de l'AOMA. Il a informé M. Khalid que sa présentation officielle aura lieu à la réunion de l'EXCO. Il souhaitait le bienvenu à M. Khalid au sein de la famille AOMA.

M. Mthethwa a rappelé aux membres du Conseil que la réception de bienvenue se déroulera dans la soirée et les a informés de la date et le lieu du cérémonie d'ouverture du Sommet, le lendemain.

La 8e réunion du Conseil AORC a été conclue par le Président qui a remercié le Secrétariat et les interprètes.